

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE MOTHERN**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents jusqu'au point n°2 : 15  
Conseillers présents à partir du point n°3 : 16  
Procurations : 03  
Date de la convocation : 21 septembre 2022  
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 27 septembre 2022 à 20h15**

**sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire**

**Présents :** Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, LEHMANN Frank, BALL Martine, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, DONNATE Marie-Claude, NUSSBAUM Emmanuel, SCHREINER Dominique, RUCK Jean-Noël, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian (*arrive en cours de séance et prend part au vote à partir du point n°3*), GRESSEL-HOFFARTH Florian.

**Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :**

JOERGER Alain a donné procuration de vote à

MEYER Agnès

ARNOLD Marguerite a donné procuration de vote à

NEICHEL Marcel

ZIMMERMANN Marie-Jeanne a donné procuration de vote à

ACKER Vincent

**Membre absent excusé :**

Florian BUCHMANN (*jusqu'au point n°2*)

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier cette fonction à Mme Agnès MEYER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

\* *Désigne* Madame Agnès MEYER, comme secrétaire de séance.

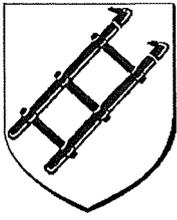
**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme,  
Mothern, le 29 septembre 2022

Le Maire,  
Isabelle SCHMALTZ

La secrétaire de séance,  
Agnès MEYER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE MOTHERN**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents jusqu'au point n°2 : 15  
Conseillers présents à partir du point n°3 : 16  
Procurations : 03  
Date de la convocation : 21 septembre 2022  
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 27 septembre 2022 à 20h15**

**sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire**

**Présents :** Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, LEHMANN Frank, BALL Martine, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, DONNATE Marie-Claude, NUSSBAUM Emmanuel, SCHREINER Dominique, RUCK Jean-Noël, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian (*arrive en cours de séance et prend part au vote à partir du point n°3*), GRESSEL-HOFFARTH Florian.

**Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :**

JOERGER Alain a donné procuration de vote à

MEYER Agnès

ARNOLD Marguerite a donné procuration de vote à

NEICHEL Marcel

ZIMMERMANN Marie-Jeanne a donné procuration de vote à

ACKER Vincent

**Membre absent excusé :**

Florian BUCHMANN (*jusqu'au point n°2*)

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 septembre 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

\* *Approuve* le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 septembre 2022.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

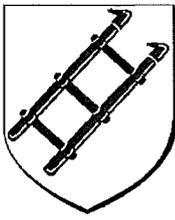
Pour extrait conforme,  
Mothern, le 29 septembre 2022

Le Maire,  
Isabelle SCHMALTZ

La secrétaire de séance,  
Agnès MEYER



Acte rendu exécutoire après transmission  
par voie électronique au contrôle de légalité le : 29 septembre 2022  
Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 29 septembre 2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE MOTHERN**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents jusqu'au point n°2 : 15  
Conseillers présents à partir du point n°3 : 16  
Procurations : 03  
Date de la convocation : 21 septembre 2022  
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 27 septembre 2022 à 20h15**

**sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire**

**Présents :** Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, LEHMANN Frank, BALL Martine, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, DONNATE Marie-Claude, NUSSBAUM Emmanuel, SCHREINER Dominique, RUCK Jean-Noël, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian (*arrive en cours de séance et prend part au vote à partir du point n°3*), GRESSEL-HOFFARTH Florian.

**Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :**

|   |                |
|---|----------------|
| JOERGER Alain a donné procuration de vote à           | MEYER Agnès    |
| ARNOLD Marguerite a donné procuration de vote à       | NEICHEL Marcel |
| ZIMMERMANN Marie-Jeanne a donné procuration de vote à | ACKER Vincent  |

**Membre absent excusé :**

Florian BUCHMANN (*jusqu'au point n°2*)

**3. Mise à jour du règlement intérieur du Conseil Municipal**

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a adopté son règlement intérieur lors de la séance du 6 juillet 2020.

Mme le Maire indique qu'il convient de mettre à jour ce règlement intérieur suite notamment à la récente réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et à la création d'une commission MAPA en 2021.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les modifications proposées et rappelle que le projet de modification a été préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**\* Décide** de modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal tel que proposé.

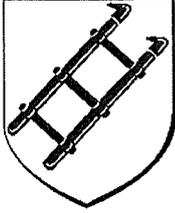
**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme,  
Mothern, le 29 septembre 2022

Le Maire,  
Isabelle SCHMALTZ

La secrétaire de séance,  
Agnès MEYER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE MOTHERN**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents jusqu'au point n°2 : 15  
Conseillers présents à partir du point n°3 : 16  
Procurations : 03  
Date de la convocation : 21 septembre 2022  
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 27 septembre 2022 à 20h15**

**sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire**

**Présents :** Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, LEHMANN Frank, BALL Martine, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, DONNATE Marie-Claude, NUSSBAUM Emmanuel, SCHREINER Dominique, RUCK Jean-Noël, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian (*arrive en cours de séance et prend part au vote à partir du point n°3*), GRESSEL-HOFFARTH Florian.

**Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :**

JOERGER Alain a donné procuration de vote à

MEYER Agnès

ARNOLD Marguerite a donné procuration de vote à

NEICHEL Marcel

ZIMMERMANN Marie-Jeanne a donné procuration de vote à

ACKER Vincent

**Membre absent excusé :**

Florian BUCHMANN (*jusqu'au point n°2*)

#### **4. Désignation d'un correspondant incendie et secours**

L'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite loi Matras, prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les Conseils municipaux. Il est précisé que la fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il informe périodiquement le Conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Dans le cadre de ses missions, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

\* **Désigne** Monsieur Alain JOERGER correspondant incendie et secours de la Commune de Mothern.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme,  
Mothern, le 29 septembre 2022

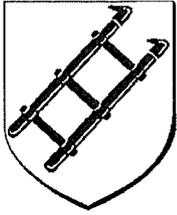
Le Maire,  
Isabelle SCHMALTZ

La secrétaire de séance,  
Agnès MEYER



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Agnès Meyer', written over a circular stamp or seal.

Acte rendu exécutoire après transmission  
par voie électronique au contrôle de légalité le : 29 septembre 2022  
Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 29 septembre 2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE MOTHERN**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents jusqu'au point n°2 : 15  
Conseillers présents à partir du point n°3 : 16  
Procurations : 03  
Date de la convocation : 21 septembre 2022  
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 27 septembre 2022 à 20h15**

**sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire**

**Présents :** Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, LEHMANN Frank, BALL Martine, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, DONNATE Marie-Claude, NUSSBAUM Emmanuel, SCHREINER Dominique, RUCK Jean-Noël, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian (*arrive en cours de séance et prend part au vote à partir du point n°3*), GRESSEL-HOFFARTH Florian.

**Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :**

|   |                |
|---|----------------|
| JOERGER Alain a donné procuration de vote à           | MEYER Agnès    |
| ARNOLD Marguerite a donné procuration de vote à       | NEICHEL Marcel |
| ZIMMERMANN Marie-Jeanne a donné procuration de vote à | ACKER Vincent  |

**Membre absent excusé :**

Florian BUCHMANN (*jusqu'au point n°2*)

**5. Carrefour Rue du Fond/Rue du Haut-Village : Projet d'aménagement et demande de subvention**

Mme le Maire rappelle que la parcelle cadastrée section 6 n°10, d'une surface d'1,80 are, située Rue du Fond à Mothern au niveau du carrefour Rue du Fond/Rue du Haut Village a été acquise par la commune en 2018. Cette parcelle est grevée d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune destiné à permettre le réaménagement du carrefour Rue de la Mairie, Rue du Fond, Rue du Haut-Village ainsi que pour des travaux de consolidation du mur de soutènement.

Mme le Maire indique que le carrefour Rue du Fond/Rue du Haut-Village situé à cet endroit pose des problèmes de sécurité : manque de visibilité, voie en pente depuis la Rue de la Mairie, voie étroite rendant impossible le croisement de deux véhicules, marche arrière nécessaire en cas d'engagement de deux véhicules.

Mme le Maire propose donc de réaménager le carrefour Rue du Fond/Rue du Haut-Village et présente le projet comprenant :

- L'élargissement du croisement de la Rue du Fond/Rue du Haut-Village en descendant la pente de la Rue de la Mairie et en arrivant de la Rue du Fond afin de permettre le croisement de deux véhicules
- L'aménagement d'un terre-plein central franchissable
- La reprise des trottoirs, bordures et caniveaux

- L'aménagement de l'espace vert restant situé sur la parcelle cadastrée section 6 n°10 avec création d'un cheminement piéton et plantations

Mme le Maire indique que la commission communale Patrimoine Urbanisme et PLU s'est réunie le 19 septembre 2022 et s'est prononcée favorablement à la réalisation de ce projet incluant un cheminement piéton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

\* **Confie** la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération à la société BEREST, BP 30012, 8, Rue du Girlenhirsch – 67401 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN pour un montant de 2 975 € HT

\* **Approuve** le projet de réaménagement du carrefour Rue du Fond/Rue du Haut Village ainsi présenté d'un coût estimatif de 52 970, 50 € HT

\* **Arrête** le plan de financement comme suit :

| Dépenses HT                                | Recettes HT                                      |
|--|--|
| Travaux .....49 995,50 €                   | Collectivité Européenne d'Alsace.....21 188,20 € |
| Honoraires de maîtrise d'œuvre.....2 975 € | (soit 40%)                                       |
|  | Commune ..... 31 782,30 €                        |
|  | (en autofinancement, soit 60%)                   |
| Total .....52 970,50 €                     | Total .....52 970,50 €                           |

\* **Sollicite des subventions auprès :**

- de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds Communal d'Alsace
- de tout autre organisme partenaire de ce projet ainsi que toutes participations

\* **Charge** le Maire de solliciter la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin pour connaître les modalités de participation de celle-ci au titre de la voirie

\* **Autorise** le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises pour les travaux relatifs à cette opération

\* **Autorise** le Maire à signer les marchés, et tous documents se rapportant à cette affaire.

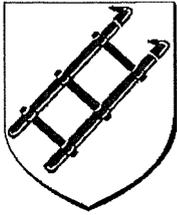
**ADOpte AVEC 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION**

Pour extrait conforme,  
Mothern, le 29 septembre 2022

Le Maire,  
Isabelle SCHMALTZ

La secrétaire de séance,  
Agnès MEYER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE MOTHERN**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents jusqu'au point n°2 : 15  
Conseillers présents à partir du point n°3 : 16  
Procurations : 03  
Date de la convocation : 21 septembre 2022  
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 septembre 2022 à 20h15

sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire

**Présents :** Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, LEHMANN Frank, BALL Martine, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, DONNATE Marie-Claude, NUSSBAUM Emmanuel, SCHREINER Dominique, RUCK Jean-Noël, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian (*arrive en cours de séance et prend part au vote à partir du point n°3*), GRESSEL-HOFFARTH Florian.

**Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :**

JOERGER Alain a donné procuration de vote à

MEYER Agnès

ARNOLD Marguerite a donné procuration de vote à

NEICHEL Marcel

ZIMMERMANN Marie-Jeanne a donné procuration de vote à

ACKER Vincent

**Membre absent excusé :**

Florian BUCHMANN (*jusqu'au point n°2*)

**6. Finances : Décision modificative n°2 – Budget principal**

Considérant qu'il convient de constater des recettes complémentaires,

Considérant qu'il convient également de procéder à des ajustements de crédits au budget principal,

Considérant qu'il convient de prendre une décision modificative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

\* **Vote** les crédits complémentaires suivants,

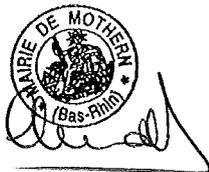
\* *Approuve* les modifications budgétaires suivantes :

|   | Dépenses       | Recettes       |
|---|----------------|----------------|
| <b>Section de fonctionnement :</b>                      |                |                |
| 615221 – Entretien et réparations bâtiments publics     | 21 000 €       |                |
| 615232 – Entretien et réparations de réseaux            | -21 000 €      |                |
| 6411 – Personnel titulaire                              | 5 000 €        |                |
| 6413 – Personnel non titulaire                          | 2 000 €        |                |
| 6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel    |                | 7 000 €        |
| <b>Sous total section de fonctionnement</b>             | 7 000 €        | 7 000 €        |
| <b>Section d'Investissement :</b>                       |                |                |
| <b>Opération 1004 – Ecole maternelle - bibliothèque</b> |                |                |
| 21312 – Bâtiments scolaires                             | 6 000 €        |                |
| <b>Opération 1006 - Eglise</b>                          |                |                |
| 21318 – Autres bâtiments publics                        | 1 500 €        |                |
| <b>Opération 1101 – Voies et réseaux</b>                |                |                |
| 2151 - Réseaux de voirie                                | 50 000 €       |                |
| <b>Opération 1200 – Eclairage public</b>                |                |                |
| 21534 – Réseaux d'électrification                       | -25 000 €      |                |
| <b>Opération 1707 – Ensemble sportif football club</b>  |                |                |
| 21318 – Autres bâtiments publics                        | -32 500 €      |                |
| <b>Sous-total section d'investissement</b>              | 0 €            | 0 €            |
| <b>Total</b>  | <b>7 000 €</b> | <b>7 000 €</b> |

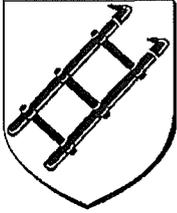
**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme,  
 Mothern, le 29 septembre 2022  
 Le Maire,  
 Isabelle SCHMALTZ

La secrétaire de séance,  
 Agnès MEYER



Acte rendu exécutoire après transmission  
 par voie électronique au contrôle de légalité le : 29 septembre 2022  
 Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 29 septembre 2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE MOTHERN**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents jusqu'au point n°2 : 15  
Conseillers présents à partir du point n°3 : 16  
Procurations : 03  
Date de la convocation : 21 septembre 2022  
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 27 septembre 2022 à 20h15**

**sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire**

**Présents :** Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, LEHMANN Frank, BALL Martine, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, DONNATE Marie-Claude, NUSSBAUM Emmanuel, SCHREINER Dominique, RUCK Jean-Noël, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian (*arrive en cours de séance et prend part au vote à partir du point n°3*), GRESSEL-HOFFARTH Florian.

**Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :**

|   |                |
|---|----------------|
| JOERGER Alain a donné procuration de vote à           | MEYER Agnès    |
| ARNOLD Marguerite a donné procuration de vote à       | NEICHEL Marcel |
| ZIMMERMANN Marie-Jeanne a donné procuration de vote à | ACKER Vincent  |

**Membre absent excusé :**

Florian BUCHMANN (*jusqu'au point n°2*)

**7. Communauté de Communes de la Plaine du Rhin : Fixation de la participation de la commune aux travaux de reconstruction de l'ouvrage de rétention d'eau situé sur le Kabach à Mothern**

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin en date du 23 mai 2017 relative au financement des travaux d'investissement de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) prévoyant une participation de la commune concernée à hauteur de 50% du solde restant à la charge de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin et les communes concernées.

Considérant les travaux de démolition suivis de la reconstruction de l'ouvrage de rétention d'eau du Kabach à Mothern suite aux événements de juin 2018,

Considérant que le montant total de ces travaux représente une dépense totale de 426 099,71 € HT et que le reste à charge de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin s'élève à 180 977,43 €,  
Considérant que la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin sollicite un fonds de concours à la commune de Mothern d'un montant de 90 488,71 € en vue de participer au financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

\* **Décide** le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin d'un montant de 90 488 ,71 € au titre de la participation de la commune de Mothern aux travaux de reconstruction de l'ouvrage de rétention d'eau du Kabach à Mothern

\* **Dit** que les crédits sont prévus au budget, compte 657351 - GFP de rattachement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme,  
Mothern, le 29 septembre 2022

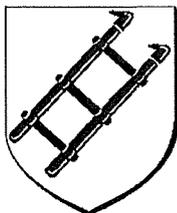
Le Maire,  
Isabelle SCHMALTZ

La secrétaire de séance,  
Agnès MEYER



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Agnès Meyer', written over a faint circular stamp.

Acte rendu exécutoire après transmission  
par voie électronique au contrôle de légalité le : 29 septembre 2022  
Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 29 septembre 2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE MOTHERN**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents jusqu'au point n°2 : 15  
Conseillers présents à partir du point n°3 : 16  
Procurations : 03  
Date de la convocation : 21 septembre 2022  
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 27 septembre 2022 à 20h15**

**sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire**

**Présents** : Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, LEHMANN Frank, BALL Martine, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, DONNATE Marie-Claude, NUSSBAUM Emmanuel, SCHREINER Dominique, RUCK Jean-Noël, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian (*arrive en cours de séance et prend part au vote à partir du point n°3*), GRESSEL-HOFFARTH Florian.

**Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :**

|   |                |
|---|----------------|
| JOERGER Alain a donné procuration de vote à           | MEYER Agnès    |
| ARNOLD Marguerite a donné procuration de vote à       | NEICHEL Marcel |
| ZIMMERMANN Marie-Jeanne a donné procuration de vote à | ACKER Vincent  |

**Membre absent excusé :**

Florian BUCHMANN (*jusqu'au point n°2*)

**8. Avis concernant la Demande de Permis exclusif de Recherches de la Société Lithium de France**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de la société Lithium de France SA qui a déposé une demande d'octroi de Permis Exclusif de Recherches « Les Poteries » de gîtes géothermiques auprès de la Préfecture du Bas-Rhin.

L'avis du Conseil Municipal a été sollicité par courrier de Mme la Préfète du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

\* **Donne** un avis défavorable au projet de Permis Exclusif de Recherches « Les Poteries » de la Société Lithium de France.

**ADOpte AVEC**  
**10 VOIX POUR donner un avis DEFAVORABLE,**  
**6 VOIX POUR donner un avis FAVORABLE**  
**et 3 ABSTENTIONS**

Pour extrait conforme,  
Mothern, le 29 septembre 2022

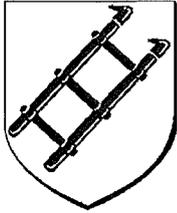
Le Maire,  
Isabelle SCHMALTZ



La secrétaire de séance,  
Agnès MEYER



Acte rendu exécutoire après transmission  
par voie électronique au contrôle de légalité le : 29 septembre 2022  
Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 29 septembre 2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE MOTHERN**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents jusqu'au point n°2 : 15  
Conseillers présents à partir du point n°3 : 16  
Procurations : 03  
Date de la convocation : 21 septembre 2022  
Secrétaire de séance : Agnès MEYER

**Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 27 septembre 2022 à 20h15**

**sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire**

**Présents :** Mmes et MM., SCHMALTZ Isabelle, LEHMANN Frank, BALL Martine, MEYER Agnès, NEICHEL Marcel, SCHMALTZ Annette, KNAUB Agnès, BREYER Astrid, DONNATE Marie-Claude, NUSSBAUM Emmanuel, SCHREINER Dominique, RUCK Jean-Noël, KNAUB Nelly, ACKER Vincent, BUCHMANN Florian (*arrive en cours de séance et prend part au vote à partir du point n°3*), GRESSEL-HOFFARTH Florian.

**Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :**

JOERGER Alain a donné procuration de vote à

MEYER Agnès

ARNOLD Marguerite a donné procuration de vote à

NEICHEL Marcel

ZIMMERMANN Marie-Jeanne a donné procuration de vote à

ACKER Vincent

**Membre absent excusé :**

Florian BUCHMANN (*jusqu'au point n°2*)

## **9. Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre des délégations**

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du Conseil Municipal de Mothern en date du 04 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le Maire en vertu de cette délégation,

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la décision qu'elle a prise dans le cadre de ses délégations.

✓ **Décisions du 20 09 2022 :**

- Portant sur la signature d'un devis concernant la fourniture de 10 cavurnes pour le cimetière avec la société MEAZZA Marbrerie Taille de Pierre – 67450 MUNDOLSHEIM pour un montant de 3 670 € HT.
- Portant sur la signature d'un devis concernant l'aménagement et la pose de cavurnes au cimetière avec la société FENNINGER Paysage – 67500 HAGUENAU pour un montant de 5 021,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

***\* Prend acte de la décision prise par Mme le Maire depuis la dernière séance du Conseil Municipal.***

Pour extrait conforme,  
Mothern, le 29 septembre 2022

Le Maire,  
Isabelle SCHMALTZ



La secrétaire de séance,  
Agnès MEYER

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Agnès Meyer', written over a faint circular stamp.

Acte rendu exécutoire après transmission  
par voie électronique au contrôle de légalité le : 29 septembre 2022  
Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 29 septembre 2022